



# Agence de l'Arche

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

## Honoraires de TRANSACTION

**de 8 % TTC du prix de vente inférieur ou égal à 100 000 € \***

**de 7 % TTC du prix de vente compris entre 100 001 € et 190 000 €**

**de 6 % TTC du prix de vente compris entre 190 001 € et 250 000 €**

**de 5 % TTC du prix de vente supérieur ou égal à 250 001 €**

Les honoraires pourront être arrondis à la centaine inférieure. Dans le cas où, suite à une baisse du prix de vente, le changement de tranche génère une augmentation des honoraires, le pourcentage retenu pour le calcul des nouveaux honoraires sera celui initialement prévu au mandat.

\* forfait minimum de 5 000 Euros

## Honoraires de LOCATION

### Honoraires PROPRIETAIRE (1)

Frais d'entremise et de négociation : 90 €

Estimation locative : 120 €

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail  
- 12 €/m<sup>2</sup> de surface habitable en zone très tendue,  
- 10 €/m<sup>2</sup> de surface habitable en zone tendue,  
- 8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable pour autre situation

Etat des lieux      3 € ttc / m<sup>2</sup> de surface habitable

### Honoraires LOCATAIRE (1)

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail  
- 12 €/m<sup>2</sup> de surface habitable en zone très tendue,  
- 10 €/m<sup>2</sup> de surface habitable en zone tendue,  
- 8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable pour autre situation

Etat des lieux      3 € ttc / m<sup>2</sup> de surface habitable

(1) Conformément au barème de la loi ALUR du 24 Mars 2014 et dans la limite d'**UN MOIS** de loyer quittancé

## Estimation

**156 € Offert en cas de mise en vente à l'agence**

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT - la délivrance d'une note est obligatoire

Barème valable à compter du 15/11/2024 et du mandat numéro 1782 - En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial



ORPI France – 2, Villa de Lourcine, 75993 Paris Cedex 14 – Tél : 01 53 80 99 99 – Fax : 01 53 80 25 95. Société Civile Coopérative à capital variable des Organisations Régionales des Professions Immobilières – RCS Paris D 311 701 080 – Carte professionnelle CPI 7501 2016 000 012 168 délivrée par CCI de Paris Ile de France. Garantie Financière MMA – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le mans Cedex 9 – Montant garantie : 110 000 €

[www.orpi.com](http://www.orpi.com)